



ALIMENTATION

CONTEXTE







Dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec, le Comité organisateur s'engage à nourrir les athlètes, officiels majeurs, accompagnateurs, chefs de délégation et missionnaires selon la politique alimentaire en vigueur (PF-18.1), et les prévisions fournies par **SPORTSQUÉBEC**.

De plus, le Comité organisateur s'engage à nourrir ces clientèles advenant un prolongement de séjour attribuable à des éléments incontrôlables ou tout cas fortuit ou de force majeure.

MODALITÉS DE LA PROCÉDURE ALIMENTATION

Les lieux et les modes de distribution des repas seront déterminés par le Comité organisateur en conformité avec la politique alimentaire de **SPORTSQUÉBEC**. Les menus doivent être approuvés par **SPORTSQUÉBEC**.

Les catégories d'intervenants qui ont droit à un service d'alimentation gratuit sont:

-  Les athlètes;
-  Les accompagnateurs et entraîneurs;
-  Les membres des missions;
-  Les responsables techniques des fédérations;
-  Les responsables techniques locaux;
-  Les officiels majeurs.

- ❖ La carte d'accréditation est requise pour avoir accès à la cafétéria.